

Vers un décret réfléchi et discuté avec la communauté qui tient compte d'un contexte en évolution

Depuis 40 ans, le Programme a pour objectif d'adresser les situations d'érosion causées par le rehaussement des eaux du lac Saint-Jean et l'impact des vagues, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques du développement durable. Il contribue également à soutenir la production d'énergie nécessaire à notre aluminium certifié responsable, renforçant ainsi le lien entre la gestion durable des berges et notre engagement envers une production respectueuse des plus hauts standards. Le décret actuel prendra fin en 2027.

Étude d'impact déposée et publique



L'étude d'impact sur l'environnement, évaluant précisément les impacts des travaux envisagés dans le prochain Programme, a été déposée en janvier 2026 auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

L'étude d'impact tient compte :

- De l'évolution de la Loi sur la qualité de l'environnement
- Des principes du développement durable
- Des préoccupations et attentes des communautés allochtone et autochtone
- Des enjeux liés aux changements climatiques

En chiffres :



Près de

175 M\$

investis depuis 40 ans

2 ans de consultation en 2024-2025

avec la communauté, les municipalités autour du lac Saint-Jean et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Près de

4 200

commentaires entendus



Un comité consultatif
du milieu d'une trentaine
de représentant(e)s
de la communauté
du lac Saint-Jean

Plus de

55

rencontres



4 sondages
en ligne



4 séances d'information
« portes ouvertes »

Les principaux changements et améliorations proposés par rapport au Programme actuel, concrètement influencés par la démarche de gestion participative :

- Un scénario de gestion des niveaux d'eau co-construit avec le milieu qui est optimisé, plus résilient aux changements climatiques et qui concilie davantage les différents usages du lac Saint-Jean
- Une plus grande flexibilité dans les techniques d'intervention (ex. : bancs d'emprunts riverains)
- Un processus décisionnel plus clair et robuste dans la gestion de l'érosion (ex. : encadrement de la non-intervention)
- Un mécanisme de participation du milieu amélioré
- Une future structure de gestion participative plus simple, efficace et transparente, en cours de bonification avec *Un lac pour tous*



Pour consulter l'étude d'impact et pour accéder à tous les renseignements sur la démarche de gestion participative : energie.riotinto.com/decret